



ÉDITO

LA KAKISTOCRATIE

C'est le nom de ce qui nous arrive : le gouvernement par les pires. Le nouveau premier ministre est encensé par la presse au titre de sa jeunesse, mais quel est son bilan après un passage de 5 mois et 13 jours à l'Éducation Nationale ?

En annonçant le « choc des savoirs », il envisageait d'appliquer une méthode de choc, qui est selon le dictionnaire une « méthode thérapeutique provoquant des chocs biologiques ou psychologiques, et utilisée dans certaines maladies infectieuses ou certaines affections psychiatriques ». Par exemple les électrochocs. Nous sommes prévenus. Il a choisi des méthodes surannées et violentes pour traiter le grand corps de l'Éducation Nationale ; mais si ce dernier est malade, c'est bien des cures d'amaigrissement successives dont il a fait l'objet !

En se fixant l'élévation du niveau des élèves comme objectif, le ministre a concédé en creux l'échec de la politique éducative désastreuse menée depuis des années. Les moyens pour atteindre les objectifs affichés n'étant ni adéquats, ni financés, le résultat sera une nouvelle remise en cause du mouvement de démocratisation de l'École, dont Blanquer avait été le précurseur. Le ministre affiche sa vision passériste de l'École et son autoritarisme, en promouvant l'uniforme et le SNU, en caporalisant les enseignants (pratiques et manuels imposés, évaluations

standardisées, introduction de l'IA), en créant un collège à plusieurs vitesses pour trier les élèves (groupes de niveaux, redoublement, DNB couperet). Mais sans avoir un sou de plus pour financer les conséquences de ces mesures (il faudrait environ 40 000 postes supplémentaires !), elles se retourneront contre les élèves, qui ne seront pas à 15 dans les groupes de niveau faibles et qui ne bénéficieront pas de la « prépa-lycée »... "Le taux de réussite au brevet et sans doute aussi au bac diminuera dans les années à venir. J'en ai conscience et je l'assume", a-t-il affirmé, et c'est sans doute le seul point sur lequel on peut le croire.

En l'absence de moyens, il faudra continuer à jongler avec la pénurie, et malgré les promesses de G. Attal, l'académie de Besançon perdra 70 postes dans le premier degré et 85 postes dans le second à la rentrée 2024, ce qui en fait l'académie la plus touchée par les suppressions de postes. Le ministère a toutefois gardé une réserve dans un budget qui n'est pas gravé dans le marbre puisqu'il est déjà passé de - 484 à + 594 postes dans le second degré.

Alors, pour 2024, souhaitons-nous le meilleur et... gagnons-le ensemble ! Dans les luttes dès janvier, dans la grève du 1er février pour des personnels mieux payés, respectés, protégés, des conditions de travail et d'étude améliorées.

Nathalie Favre

N°366
Janvier 2024
Abonnt. 6 €

Sommaire

- P. 1 : Édito
- P. 2 : Rapport d'activité
- P. 3 : Contribution retraités
- P. 4 : Rapport financier
- P. 5 : Contribution U&A
- P. 6 : contribution EE

Mensuel de la section académique
19 avenue Edouard Droz - 25000 Besançon
ISSN0399 774x CPPAP 122 7 S 055 78
Tel. : 03 81 47 47 90
courriel : s3bes@snes.edu
Site : www.besancon.snes.edu

Directeur de la publication : Isabelle GUILLAUME
Conception, réalisation par nos soins
Impression : Studio du Square - Besançon

**En grève
le 1er février**

Rapport d'activité académique

Les trois années qui viennent de s'écouler ont été marquées par de profondes transformations de l'activité syndicale et par des luttes dont certaines ont atteint une intensité exceptionnelle. Dans un contexte de profondes remises en question, la section académique du SNES-FSU a pris toute sa place dans les combats

La loi dite de "transformation de la Fonction publique", votée en juillet 2019, a fait voler en éclats une série de dispositions statutaires. Les commissions paritaires ont perdu la compétence "mutations" dès le 1er janvier 2020, et leur compétence sur les promotions et avancements en 2021. Les CHSCT (Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) et les Comités techniques ont été fusionnés en 2022 dans une instance unique, ce qui a affaibli la compétence "hygiène, sécurité et conditions de travail". Ces mesures, déclinaisons d'une vision jupitérienne des choses, étaient destinées à réduire les droits des personnels et à faire taire leurs représentant·e·s. Dans les faits, **ne se réunissent plus que les commissions relatives à la contestation des rendez-vous de carrière, aux refus de titularisation, ainsi que les CAPA disciplinaires.**

Pour autant, le SNES-FSU, fort de l'expertise de ses militant·e·s, a continué et continue à renseigner, conseiller et accompagner les collègues en amont comme en aval dans leurs démarches concernant les affectations, les rendez-vous de carrière et les promotions. Les stagiaires dans le cadre du mouvement inter, les collègues en poste dans le cadre du mouvement intra restent nombreux à solliciter l'aide de la section académique. Dans les nouvelles instances aux compétences limitées comme dans les nombreux groupes de travail informels qui ont fleuri depuis la suppression des CAPA, le SNES-FSU s'attache à faire connaître la réalité du travail quotidien des personnels, leurs difficultés, et à porter leurs demandes. La tâche n'est pas facile face à une administration encouragée en haut lieu à adopter une attitude fermée vis-à-vis des organisations syndicales.

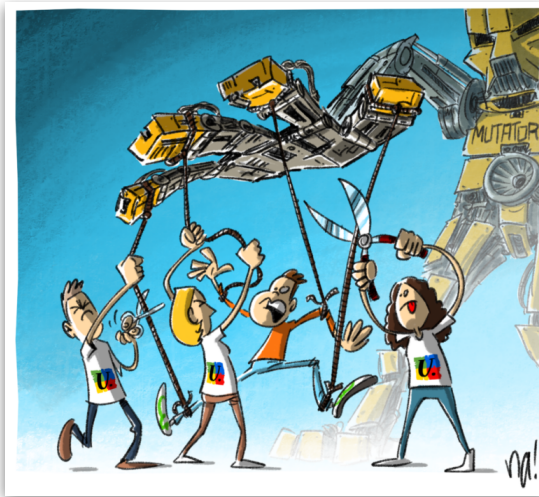
En 2020-21, le contexte sanitaire lié à la crise Covid a eu des conséquences sur la scolarisation des élèves et les conditions de travail des personnels. Il a mis en évidence les carences, en termes de santé, sécurité et conditions de travail, d'une institution mise au pain

sec depuis des années, ni capable ni désireuse de protéger la santé de ses agents. La section académique du SNES a soutenu les collègues durant cette période : interventions directes pour des cas particuliers, interpellation systématique du recteur sur le sujet, lettres aux préfets, communiqués de presse. Sur cette question, la tâche reste immense et nécessitera de poursuivre un très fort engagement militant.

En 2023, c'est la réforme des retraites qui a donné lieu à un mouvement social d'une ampleur exceptionnelle avec, au final, un 49.3 assassin qui pèsera sur les fins de carrières et les conditions de retraite de nombreuses collègues. La section académique a profité du contexte intersyndical pour faire avancer par des actions communes des dossiers bloqués, parmi lesquels le **coup d'arrêt mis à une vague de CAPA disciplinaires initiée par le rectorat de Besançon** n'est pas le moindre.

Durant ces années passées, les effets délétères des réformes Blanquer du lycée, du bac et de Parcours Sup' se sont fait sentir. La section académique est intervenue à la fois auprès des collègues pour les informer, les soutenir, les appeler à l'action et auprès du rectorat pour alerter et réclamer des aménagements. Si certains ont été actés par le ministre actuel, le SNES n'en continuera pas moins à demander l'abandon de ces réformes dont certain·e·s de nos élèves ont été et restent les victimes collatérales. Il en va de même pour le Pacte : la section académique a mené de façon active la bataille de l'information et de la mobilisation contre cette pseudo-revalorisation, notamment en organisant de nombreuses heures d'information syndicale dans les établissements. Il poursuit désormais cette bataille au niveau rectoral en pointant les nombreuses dérives dans la mise en place du Pacte au sein de l'académie.

La section académique s'attache également à organiser des stages de formation syndicale sur de nombreux sujets. TZR, Pacte, harcèlement, santé au





Vote sur les rapports d'activité et financier : que chacun·e s'exprime !

Dans le cadre de la préparation du prochain congrès national qui aura lieu à La Rochelle du 18 au 22 mars 2024, chaque adhérent·e est appelé·e à se prononcer sur les rapports d'activité et financier nationaux et académiques. Ce scrutin donne l'occasion, depuis le congrès Montpellier de 2022, (initialement prévu en 2021 mais reporté au regard de la situation sanitaire), de revenir sur deux années d'activité et d'actions syndicales, de jeter un regard en arrière pour mieux examiner le présent, et de tracer des perspectives pour demain.

Le scrutin sera ouvert le **mercredi 24 janvier 2024**. Sont électeurs.trices tous.tes les adhérent.e.s à jour de leur cotisation sur la période de vote. Le scrutin est organisé par la voie électronique via l'espace

adhérent.e : <https://adherent.snes.edu/Login/index.php> > Vote en ligne > Vote de votre section académique. **Il sera clos le mercredi 16 février**. Comme d'ordinaire, les adhérent.e.s retraité.e.s et isolé.e.s voteront par correspondance et recevront le matériel ad hoc à leur adresse personnelle.

Chaque syndiqué(e) émet :

- Un vote sur le rapport d'activité national (cf. Suppl. à l'US N° 841, 20 janvier 2024),
- Un vote sur le rapport financier national (idem),
- un vote sur le rapport d'activité académique (cf. présent bulletin académique),
- un vote sur le rapport financier académique (idem).

Contact : *Philippe Piguet 03.87.47.47.90*

Contribution de la tendance Unité et Action

Pour faire avancer les droits des personnels, pour transformer la société !

La situation politique est marquée par des attaques brutales contre les services publics, en particulier celui d'éducation, contre la protection sociale et contre tout le système de solidarité. Sans horizon, sans perspectives, les politiques menées conduisent droit vers l'abîme social et écologique. Dans ces conditions adverses, le mouvement syndical doit tenir bon, et porter haut les valeurs humanistes et démocratiques ! L'École est au cœur de ce projet de lutte et de transformation sociale.

Unité et Action se bat pour une société plus juste et plus égalitaire et pense qu'il est nécessaire, pour y parvenir, que les salarié·e·s créent un rapport

de force. Mais Unité et Action se positionne sur la base d'analyses en lien étroit avec le terrain et tient compte du contexte politique, social et syndical pour déterminer avec pragmatisme ses actions et conserver ainsi sa crédibilité en tant que principal syndicat du second degré.

Dans cet objectif, ses militant·e·s s'investissent dans le cadre le plus large possible d'une part avec un travail au plus près du terrain de reconstruction des collectifs (visites d'établissements, stages, accompagnement des collègues, intégration de nouvelles et de nouveaux militant·e·s...), d'autre part avec un suivi rigoureux des dossiers (carrières, salaires, conditions de travail...). La section académique s'attache ainsi à faire



vivre les instances représentatives, coordonner le travail syndical, médiatiser les enjeux autour de l'Éducation (presse, radio), conseiller les collègues (mutations, rendez-vous PPCR, situations médicales, etc.). Pour Unité et Action, l'enjeu est de construire des formes d'action qui, en permettant de faire progresser le quotidien des collègues, permet également d'ouvrir la voie à une vraie dynamique de transformation sociale, de progrès et de justice.

Unité & Action appelle à voter POUR les rapports d'activité et POUR les rapports financiers.

M. Bayard, A. Bergonzi, J.P. Billot, E. Celma, J.M. Delcourt, N. Faivre, L. Flamand, B. Guyon, L. Krattinger, L. Lecuyer, S. Nantes-Berger, G. Pasetzky, P. Piguet, S. Rayot

Contribution de la tendance École Émancipée



Pour une école émancipatrice, contre l'école du tri social en marche

Le syndicalisme a une responsabilité particulière en cette période où graves difficultés sociales, urgences écologiques et guerres se multiplient. Lutter pour plus de justice, pour plus d'égalité sociale et climatique, c'est-à-dire pour un avenir désirable pour toutes et tous, reste la seule voie possible.

Il nous appartient de poursuivre cette lutte obstinément et notamment en matière d'éducation. Si les ministres passent, les attaques contre le système éducatif continuent. Les choix gouvernementaux ne font qu'aggraver les conditions de travail des enseignant·e·s et dégrader les conditions d'apprentissage des élèves : le pacte renforce les inégalités femmes-hommes, l'absence de revalorisation pour tous les personnels et en particulier les plus précaires (AESH, AED...). Comme la réforme des concours rend nos métiers peu attractifs, la suppression de 85 postes à la rentrée aggravera le manque d'enseignant·e·s ; derrière un discours qui se veut à l'écoute des enseignant·e·s, c'est leur mise au pas qui est orchestrée ; la formation continue hors du temps de service la rend injuste et de

moins en moins accessible, et la récente annonce du ministre d'imposer des groupes de niveau au collège est révélatrice d'une volonté d'instituer une école du tri social, laissant pour compte les élèves des milieux populaires...



Parce que l'école n'est pas un espace hors sol, notre engagement syndical pour la transformation de la société est une tâche à mener au quotidien : émancipation de la jeunesse, égalité femme-homme, fraternité, écologie, etc. L'avancée des droits des femmes doit rester une priorité. En France, l'impunité des auteurs de violences sexistes et sexuelles reste encore trop souvent la norme. Dans cette période troublée, les repères se brouillent, ouvrant des perspectives aux idéologies réactionnaires et racistes et aux

extrémismes religieux. Opposons-nous aux vents mauvais qui soufflent fort à nouveau dans notre pays. Enfin, les dernières études montrent un emballement des températures. Les gouvernements se refusent à rompre avec un système productiviste et carboné pour privilégier les profits espérés à court terme. Il nous revient, à nous syndiqué·e·s, de participer aux mouvements porteurs d'une autre société dans laquelle l'humain prévaut.

Alors, prenons G. Attal au mot : nous qui "accomplissons des miracles", déjouons les pronostics d'une mort annoncée de l'Éducation Nationale ! Assurons au sein de la FSU et de ses syndicats, mais aussi aux côtés des autres syndicats et des associations, la construction de mobilisations fortes et porteuses d'une école solidaire et inclusive, d'une école émancipatrice, creuset d'une société future plus juste.

Manon Faivre,
Stéphane Grégoire,
Bénédicte Ponçot

Bulletin académique - SNES-BESANÇON
ISSN 0399 774x - CPPAP 1227S05578 - 19 av. Droz - 25000 Besançon
DISTRIBUÉ PAR LA POSTE
DÉPOSÉ A BESANÇON PPDC LE 19/01/2024
DATE LIMITE DE DISTRIBUTION LE 25/01/2024

SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Si ce n'est déjà fait, n'oubliez pas de ré-adhérer !

travail : les journées de stage sont enrichissantes et conviviales, donnent aux participants des outils pour mieux faire face aux diverses situations auxquelles nous sommes confronté·e·s dans nos métiers.

Malgré les difficultés évoquées plus haut, les élections professionnelles de décembre 2022 ont renforcé la position prépondérante de la FSU et du SNES dans le paysage syndical de l'Éducation Nationale : la FSU est sortie largement en tête avec 34,9% des suffrages exprimés et 6 sièges sur 10 au CSA ministériel, 34 % des suffrages exprimés et 9 sièges sur 18 en CAPN. Au niveau académique, elle a

obtenu 40,8 % des suffrages exprimés et 5 sièges sur 10 au CSA, 39,5% des suffrages exprimés et 8 sièges sur 19 à la CAPA du second degré. Les élu·e·s SNES-FSU sont moteurs dans toutes ces instances et ne manquent jamais l'occasion de porter haut et fort les mandats de notre organisation syndicale. **Ces derniers seront actualisés lors du congrès national de La Rochelle du lundi 18 au vendredi 22 mars 2024. Il sera précédé de notre congrès académique les mardi 6 et 7 février (matin), inscription via l'espace adhérent du site national : <https://adherent.snes.edu/Login/index.php>**

*Les secrétaires académiques,
Nathalie Faivre et Philippe Piguet*



Contribution des retraité·e·s SNES-FSU

Dans le cadre de la FSU et du groupe des 9, les retraité·e·s du SNES-FSU ont pris toute leur part dans la lutte contre le projet de retraite à 64 ans ainsi qu'à la campagne de pétition pour l'augmentation de 10% des retraites et pensions.

Depuis 2022, deux adhérentes participent tous les 2 mois aux réunions retraité·e·s au S4 à Paris et réalisent des comptes rendus pour le Bulletin académique. Elles ont pu y suivre les actions pour la défense des services publics, pour le 100% sécu, contre les déserts médicaux et plus récemment contre le projet lourd de silence du "bien vieillir" qui ne dit rien sur les restes à charge, rien sur la nécessaire augmentation du nombre de personnels en EHPAD et dans les services d'aide à domicile, et rien sur les mesures pour améliorer leurs conditions de travail. Au niveau local, la FGR-FP et les organisations syndicales préparent pour janvier 2024 une table ronde sur tous ces sujets.

Nous avons été alerté·e·s sur la nouvelle Protection Sociale

Complémentaire (P.S.C) instituée pour toute la Fonction Publique par le gouvernement et avons suivi les difficiles négociations sur la santé et la prévoyance entre les Ministères et les syndicats. Ce dispositif devrait entrer en vigueur au 1er juillet 2025. C'est l'opérateur désigné après un appel d'offre qui va gérer cette protection. Le ministère participera pour moitié à la cotisation des actifs ; les retraités

eux, paieront cotisation entière, ce qu'ils considèrent comme une rupture de solidarité. Ils auront un an pour choisir d'adhérer ou de garder l'actuel gestionnaire, la MGEN, si elle n'est pas retenue comme opérateur. En ce cas, les cotisations pourraient augmenter car les adhérent·e·s seront en majorité des retraité·e·s !

*Liliane Benoit-Guyod,
Françoise Marpaux*



Rapport financier académique

Comme sur la mandature précédente, nous constatons une baisse du nombre d'adhérent·e·s (environ 3%), exception faite de l'année 2023 durant laquelle **la mobilisation contre la réforme des retraites a permis une légère hausse de la syndicalisation**. Comme évoqué dans le rapport d'activité, la mise en place de la loi de transformation de la fonction publique en 2019, en réduisant la présence et l'action des élu·e·s en CAPA, est susceptible d'avoir engendré un moindre recours aux organisations syndicales pour les opérations de carrière : mobilité, promotions, congés formation... Cette mesure, qui visait à limiter drastiquement l'influence des représentant·e·s des personnels, a pu avoir pour conséquence de faire baisser la syndicalisation de celles et ceux qui recherchaient en premier lieu un service dans leur démarche d'adhésion au SNES-FSU.

D'une année sur l'autre, la structure des dépenses varie peu avec, pour chaque année, une part d'un peu plus de 50 % pour les salaires et charges de la salariée. En 2020-21 les frais militants ont été minorés du fait de la pandémie mais, sur les années postérieures, avec la forte croissance des prix du carburant - nous contraignant à augmenter le tarif du remboursement kilométrique de 0,28 € à 0,30 € - et une hausse des tarifs SNCF, ces frais ont subi une croissance contenue mais néanmoins significative.

A l'inverse, **les frais de fonctionnement ont globalement diminué** par rapport à 2019-20 du fait de la réduction du nombre de CAPA et des frais de photocopie et de routage qui y sont liés. A noter également que l'année 2021 a été ponctuée par un congrès académique et l'année 2022 par des élections professionnelles, ces actions entraînant dans les deux cas des dépenses supplémentaires.

Quant aux recettes, elles émanent, pour l'essentiel, des cotisations des adhérent·e·s (entre 90 et 93 %), le reste est quasi exclusivement composé d'une aide du SNES national fléchée sur l'aide à l'emploi, les travaux et les actions. Chaque cotisation est répartie pour 2/3 au SNES national et pour 1/3 au SNES académique.

A noter qu'en 2023, **face à la mobilisation contre la réforme des retraites, une caisse de grève a été mise en place et alimentée en très grande majorité par les surcotisations volontaires des adhérent·e·s actif·ive·s et retraité·e·s** de l'académie, (2065€, merci, à nouveau, aux contributeurs·trices·). Ces surcotisations ont été reversées en totalité à la section académique pour redistribution, un reliquat d'environ 1100 € reste en caisse et pourrait servir de base pour les grève futures.

*Le Trésorier académique,
Jean-Marc Delcourt*

DEPENSES	2020-21		2021-22		2022-23		Moyenne 2020-23	
1- salaire et charges :	42 477,85 €	57 %	42 779,63 €	55 %	47 721,59 €	57 %	44 326,36 €	56 %
2 - frais militants :	5 188,49 €	7 %	8 083,32 €	10 %	8 737,44 €	10 %	7 336,42 €	9 %
3 - frais postaux et téléphone :	6 141,61 €	8 %	5 899,65 €	8 %	6 073,61 €	7 %	6 038,29 €	8 %
4 - fonctionnement :	7 255,29 €	10 %	7 504,17 €	10 %	7 439,41 €	9 %	7 399,62 €	9 %
5 - charges locaux et réparations :	10 033,12 €	13 %	10 647,44 €	14 %	10 274,85 €	12 %	10 318,47 €	13 %
6 - bulletin académique :	3 669,21 €	5 %	2 608,30 €	3 %	3 252,66 €	4 %	3 176,72 €	4 %
7 - divers :	3,00 €	0 %	410,66 €	1 %	817,46 €	1 %	410,37 €	1 %
Total dépenses :	74 768,57 €	100 %	77 933,17 €	100 %	84 317,02 €	100 %	79 006,25 €	100 %
RECETTES								
1- part des cotisations restant à la section académique :	74 525,18 €	90 %	71 943,58 €	93 %	81 589,15 €	91 %	76 019,30 €	91 %
2- aide du SNES national (fonds mutualisés) :	8 000,00 €	10 %	5 000,00 €	6 %	7 000,00 €	8 %	6 666,67 €	8 %
3- autres :	471,41 €	1 %	753,23 €	1 %	732,85 €	1 %	652,50 €	1 %
Total recettes :	82 996,59 €	100 %	77 696,81 €	100 %	89 322,00 €	100 %	83 338,47 €	100 %
Bilan :	8 228,02 €		-236,36 €		5 004,98 €			
Nombre de syndiqués :	960		931		957			